



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE NEFIACH

Séance du mardi 08 avril 2025

Membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13	Date de la convocation: 02/04/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 00</i> <i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement</i> <i>convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le</i> <i>lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:</i> <i>Patrice VILA, le Maire.</i> <u>Présents :</u> Patrice VILA, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Jérôme ROJAS, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD <u>Représentés :</u> Fabien BENEY par Frédérique CHAZALMARTIN, Matthieu BOURRET par Agnès LABAU, Juan SANCHEZ-LOZANO par Robert MARIANY, Monique SOURNIA-TUBAU par Pauline DANY-PROD'HOMME <u>Excusés :</u> Marine MAGNAN <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas HERNANDEZ
---	---

DE_016_2025 - Objet : SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire,

INDIQUE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant des subventions 2025 à verser aux associations.

Date de transmission de l'acte: 04/06/2025
Date de reception de l'AR: 04/06/2025

066-216601211-DE_016_2025-DE
A G E D I

PROPOSE, pour l'année 2025, de verser aux associations les subventions dont le détail est joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré,
selon les résultats joints en annexe pour chaque association,**

DÉCIDE d'attribuer les subventions 2025 proposées par Monsieur le Maire et dont le détail est joint en annexe.

PRÉCISE que les montants nécessaires pour le versement de ces subventions seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Patrice VILA**

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

Affiché le

Notifié le

Date de transmission de l'acte: 04/06/2025
Date de reception de l'AR: 04/06/2025

066-216601211-DE_016_2025-DE
A G E D I